

Erratum Générale colonial

Erratum n° 10-38-1901 (concession Duparchy et Vigouroux).

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 1 juillet 1901
Numéro JO n° 38 du 01/07/1901	Date du numéro 1 juillet 1901

TEXTE INTÉGRAL

Artic le Premier. — Sont concédés à itre définitif à MM. Duparchy et Vigouroux les lots de te rain du plateau du Serpent désignés au plan en date du 9 Avril annexé à leur de mande du même e jour par les numéros suivants qui sont ceux du plan cadastral : N°2 d'une e superfic ie de ; 10,000 m2 env. N°5 N° 5 id. 7.500 m2 » N°10, 11 11, 12et 9 bis réunis 14. 500 m2 » étant entendu que ces quatre lots. suivront ensemble le sort de l'hopital, N° 65 d'une superficie de 1.150m2 » AT Le Em EN US SENS EC CR NE a Er Mr N° 72 et 73, y compris la rue projetée séparant ces deux lots d'une superficie totale de 2.050 m2 environ. N° 92 et la moitié de la rue primitivement prévue en arrière soit nne superficie de 950 m2. N° 118 d'une superf icie e de 1.200 m2 env. Des maisons d'habitation en pierres sont élevées sur ces terrains, à l'exception du lot n° 5 qui n'est pas bâti.